



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 mai 2015

1. Etat de présence

L'an deux mille quinze, le onze mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cellieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de son Maire :

Monsieur Alain VERCHERAND

Etaient présents : Mesdames BESSON-FAYOLLE Corinne, BUSSON Eliane, BOULAT Françoise, CHARDON Christiane, CUISNIER Brigitte, FRANCIA Muriel, PEYRATOU Valérie.

et Messieurs DAMIZET Ludovic, BONJOUR Gérard, REY André, SOUBEYRAND Daniel, GRANOTTIER Jean Yves, MARAS Louis, PEREZ Francis.

Absents excusés : Mesdames GOY Nathalie, JACOB Aline

Et Messieurs TARDIEU Marc, THIVILLIER Joël

Secrétaire de séance : M. DAMIZET Ludovic.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion précédente, qui est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.



Compte rendu

2. Achat d'un photocopieur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de changer le photocopieur de la mairie de 8 ans, en effet celui-ci est vétuste et il n'existe plus de pièces de rechange. Il propose le devis de la Sté EVOLUTION 42 de Saint Paul en Jarez pour la fourniture d'un copieur numérique couleur récent d'occasion d'un montant de 3 000 € HT, (valeur initiale 8 000 €).

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité

3. Règlement intérieur des salles communales de l'espace de la Favière

Monsieur DAMIZET présente les changements à intervenir dans le règlement de location des salles Georges BRASSENS et Jacques BREL.

Les tarifs restent inchangés.

Les salles sont mises à la location en premier aux associations de la commune ; à compter du 1^{er} octobre aux habitants de la commune et à leurs descendants ; à compter du 16 mars aux personnes extérieures à la commune.

Le versement d'arrhes sera obligatoire à la demande de location.

Pour la sécurité il est noté que la salle Georges BRASSENS ne doit pas dépasser 180 personnes et la salle Jacques BREL 30 personnes.

Une feuille sera remplie pour l'état des lieux à l'entrée et à la sortie.

Le conseil municipal accepte ces modifications.

4. Simplification des tarifs pour le périscolaire

Le mode de calcul des tarifs périscolaires actuels est assez complexe, il convient donc de simplifier la manière de calcul de ce service.

Les tarifs suivants sont proposés pour l'année 2015-2016 :



Tranche et Quotient	Accueil Périscolaire		Temps d'Activités Périscolaire Pour 3 heures	ACM	
	Forfait (Matin / Midi)	Soir (pour 1h indivisible)		1 à 3 Jours / Semaine	4 à 5 Jours / Semaine
A : 0€ à 499€	0,60 €	1,20 €	2,40 €	10,00 €	8,00 €
B : 500€ à 999€	0,70 €	1,40 €	2,80 €	12,00 €	10,00 €
C : 1000€ à 1499€	0,90 €	1,80 €	3,60 €	14,00 €	12,00 €
D : 1500€ à 1999€	1,00 €	2,00 €	4,00 €	16,00 €	14,00 €
E : 2000€ et plus	1,10 €	2,20 €	4,40 €	18,00 €	16,00 €
				Hors commune : +1€ / Jour	
				Sortie Car : +5€ par sortie et par enfant	
TAP : inscription par période, de manière indivisible					
Cantine : En cas de modification de réservation hors délai (après le jeudi 12h) : +1€ / modification					
Cantine : En cas d'absence non communiquée avant 9h : le service sera facturé intégralement					
Pour les ACM, le nombre de jours par semaine est calculé par enfant					

Proposition adoptée à l'unanimité

5. Admission en non-valeur dépense irrécouvrable de 9 €

Monsieur BALMONT, trésorier principal, nous a présenté des pièces irrécouvrables pour un montant de 9 €. Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes : n° 246 de l'exercice 2014- périscolaire montant 4.80 €

n° 331 de l'exercice 2014 – périscolaire montant 4.20 €

Le montant total soit 9 € sera inscrit en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

6. Tirage au sort d'un juré d'assise en nombre triple

Par arrêté préfectoral, 1 juré est attribué à Cellieu. Il convient de tirer au sort trois noms parmi les électeurs.

N° 152 – Mme BOUCHUT Josette épouse MOINGEON, cette personne ne possédant pas de moyen de transport, il convient de tirer au sort un autre électeur

N° 690 – M. LAOUITI Mohamed domicilié 772 route du Trève

N° 364 – M. COUZON Maurice domicilié 49 Chemin des Boissonanches

N° 908 – M. PHILIS Christian domicilié 344 rue du Pilat



7. Plan de financement pour la salle « Marcel Villard »

Le plan de financement du projet de la salle Marcel VILLARD sera établi début juin 2015 de la façon suivante :

- subvention de 25 % du Conseil Général de la Loire
- subvention de 5 % de la réserve parlementaire
- aide de Saint Etienne Métropole de 20 %
- le restant sera financé sur les fonds propres et par un emprunt.

8. Questions diverses

a) Motion des maires ruraux

Monsieur la Maire propose au conseil la motion de l'union des communes rurales de la Loire

La commune est indispensable. Sa place dans la République est essentielle. C'est grâce à son maillage territorial que la proximité avec les citoyens se concrétise. Les élus municipaux restent les élus les plus appréciés et les plus abordables.

Dans le contexte de fragilité politique nationale que nous connaissons, il est plus que risqué de s'attaquer à ce qui constitue la base même de notre architecture démocratique. L'histoire de notre pays s'écrit au plus près, chaque jour, partout dans le territoire.

Aujourd'hui, nous dénonçons avec vigueur la fragilisation de la commune, quelle qu'en soit la taille.

Cette fragilisation passe par l'étranglement financier insupportable imposé à toutes les collectivités, sans distinction de taille ou de richesse. La situation n'est pas tenable. De nombreuses collectivités ne seront plus en mesure prochainement de dégager des marges de manœuvre financière suffisantes.

Dans le même temps, l'Etat transfère sans concertation des prérogatives lourdes et coûteuses : les rythmes scolaires, l'urbanisme... Sans compter « la course aux normes » en matière d'assainissement, de sécurité, d'accessibilité, etc.

C'est une fois de plus un élément identifiable de la volonté récurrente de supprimer les communes.

Nous sommes réunis également afin de dénoncer le projet de loi NOTRE qui veut réduire la liberté d'action des élus locaux :

° *En réduisant à progressivement néant la clause générale de compétences des communes ;*



- *En augmentant le nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités ;*
- *En organisant la mise sous tutelle de la commune par l'intercommunalité ;*
- *En donnant la possibilité à un intercommunalité de décider les impôts des communes à la majorité qualifiée ;*
- *En révisant encore une fois les schémas départementaux de coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes ;*
- *En fixant arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants ;*
- *En supprimant le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité ;*
- *En réduisant le champ d'application de « l'intérêt communautaire » ;*
- *En supprimant la minorité de blocage reconnue aux communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion ;*
- *En relançant la suppression des syndicats et syndicats mixtes ;*
- *En étendant la règle de la représentation démographique des communes dans les intercommunalités aux syndicats.*

Nous dénonçons vigoureusement le fait que les dispositions prises ne sont assorties d'aucune évaluation sur les effets attendus au sein des collectivités ou leur impact sur les territoires.

On peut également craindre que ces orientations seront sources de blocages, d'excès de politisation inutile et au final d'inefficacité.

Voilà pourquoi nous demandons au Gouvernement et aux parlementaires, et notamment aux députés, de prendre en considération les attentes exprimées aujourd'hui localement par l'Union des Communes Rurales de la Loire (AMRF42) et nationalement par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), et tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi.

Il est urgent de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, de rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

Nous constatons la très large convergence des positions des élus municipaux de toutes les sensibilités politiques, des petites communes comme des plus importantes et nous nous réjouissons de cette action collective pour sauvegarder la légitimité de la proximité du niveau communal, en cohérence avec les aspirations de nos concitoyens qui demandent efficacité et proximité.

Le conseil municipal adopte la motion pour la sauvegarde des libertés locales

**b) Travaux en cours**

Monsieur REY expose les différents travaux en cours :

Mairie :

Début Juin pose de la marquise sur façade du bâtiment, pose des fleurs.

Salle La Picotine :

Nettoyage intérieur du bâtiment : première semaine de Juin

Désamiantage du bâtiment le 15 juin 2015 et début des travaux

Salle Marcel VILLARD :

Lancement des appels d'offres en Septembre 2015 et début des travaux en Janvier 2016

c) Choix du jeudi pour les TAP

Un délégué parents d'élèves de l'école Alphonse Daudet a transmis un courrier à un conseiller municipal qui l'a lu. « Il ne trouve pas le choix du jour du TAP (Travaux d'Activités Périscolaire), le jeudi très judicieux et n'apprécie pas que le prestataire soit choisi pour la rentrée de septembre 2015. »

Le maire a répondu que ces choix ont été faits en fonction des enfants pour les TAP et en fonction de l'organisation et des législations de plus en plus strictes pour la cantine, tout cela a été délibéré en conseil municipal. Et d'ajouter que l'inspecteur d'académie a récemment déclaré sa préférence pour le jeudi par rapport aux vendredis après-midi.

d) Projet TAP pour l'année 2015/2016

Les TAP seront toujours le jeudi après-midi, en cycle de six semaines. Ils vont être ouverts aux associations pour venir faire des initiations ainsi qu'aux bénévoles pour partager leurs passions (jouer aux cartes, fabriquer des nichoirs à oiseaux, chanter en anglais, découvrir les insectes, apprendre à jardiner, etc...)

e) Subvention pour les transports

Suite à une réunion avec Saint Etienne Métropole, il a été annoncé la baisse des subventions au niveau des transports pour les élèves scolarisés hors SEM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.